

DECISION DU PRESIDENT
2022DECISION116

Objet : Convention de billetterie pour le festival « les rencontres d'Apremont – 400 ans de la naissance de Molière » via l'Office de Tourisme.

LE PRESIDENT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2020D45 du 3 juin 2020 portant délégation de pouvoirs au Président et au Bureau,

Vu la convention de billetterie avec « l'Association culturelle et artistique les rencontres d'Apremont » : 6 route de la Parentière - 85220 Apremont,

DECIDE :

Article 1 : D'approuver la convention de billetterie avec « l'Association culturelle et artistique les rencontres d'Apremont » : 6 route de la Parentière 85220 Apremont, pour effectuer la réservation et la vente des billets des 6 spectacles et des 4 animations du festival Les Rencontres d'Apremont – 400 ans de la naissance de Molière, qui se tiendra à Apremont du 11 au 18 septembre 2022.

L'Office de Tourisme percevra la somme forfaitaire de 60 € pour règlement des frais de réservation.

Article 2 : La présente décision sera communiquée au Conseil communautaire lors de sa séance la plus proche et inscrite au registre des décisions de la Communauté de communes. Une publicité sera faite dans les formes requises pour les délibérations du Conseil Communautaire.

Une ampliation est adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée pour l'exercice du contrôle de légalité.

Fait le 4 juillet 2022, au siège de la Communauté de communes Vie et Boulogne.

Le Président,
Guy Plissonneau



M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.